



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

REUNION DU 24 novembre 2021 par voie électronique
PV N. 16

PRESIDENT : M. SISSAOUI Mounir

PRESENTS : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C. – M. TALABOT F

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

DEPARTEMENTAL 1 :

Statut des éducateurs : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- **Rencontre N. 50099.1 poule B : USA Compreignac / US Nantiat du 21/11/21.**
Au vu des rapports de la société ENEDIS et de l'arbitre de la rencontre, ainsi que du mail de la mairie de Compreignac sur l'incident d'éclairage du stade de Compreignac, et au vu de la décision rendue par la commission des litiges et contentieux en date du 24/11
La commission,
 - Décide de reporter la rencontre au **samedi 27 novembre à 20h** au stade municipal de Compreignac.

- **Rencontre N. 50056.1 poule A : Alouette FCR / Foot SUD 87 du 20/11/21.** Suite au mail de l'arbitre de la rencontre rectifiant son erreur de saisie du résultat, il est bien à noter :
 - **Alouette FC R : 3 (3 pts) / Foot Sud 87 : 1 (0 pt).**



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

DEPARTEMENTAL 2 :

- Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui oblige les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur séniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**
- MATCH N. 50168.1 poule A** : La rencontre **Limoges Roussillon 2 / St Brice sur vienne Fc 1** aura lieu le dimanche 5 décembre à **13h**.

DEPARTEMENTAL 3 :

- Rencontre N. 50357.1 poule B** : **Bosmie Charroux / Limoges Vigenal FC** du 21/11/21
 - Vu le rapport de l'arbitre de la rencontre constatant l'absence de l'équipe du Limoges Vigenal, la commission enregistre le résultat suivant :
 - **Bosmie Charroux : 3 (3 pts) / Limoges Vigenal 2 : 0 (- 1 pt).**

La commission débite le club de Limoges Vigenal de la somme de 48 € pour son 1^{er} forfait en championnat.

- Rencontre poule B** : **AS Ambazac 2 / CS Feytiat 3** du 24/10/21.
Suite à la décision de la commission des litiges et contentieux en date du 3/11/2021 donnant match perdu par pénalité à l'équipe d'Ambazac par évocation,
La commission,
 - Se conforme à cette décision
 - Enregistre le résultat suivant :
 - **AS Ambazac 2 : 0 (- 1 pt) / CS Feytiat 3 : 4 (3 pts).**

DEPARTEMENTAL 4 :

- Rencontre N. 50755.1 poule D** : **Limoges Kurdes 2 / Limoges Landouge Foot 3** du 21/11/21



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- Vu le mail reçu du club de Limoges Landouge Foot en date du 21/11 notifiant de son forfait, la commission enregistre le résultat suivant :

- Limoges Kurdes 2 : 3 (3 pts) / Limoges Landouge Foot 3 : 0 (- 1 pt).

La commission débite le club de Limoges Landouge Foot de la somme de 75 euros pour son 2^{ème} forfait.

- Rencontre 50762.1 poule D :**
Vu l'accord écrit des 2 clubs, via footclubs,
La commission fixe la rencontre Solignac 2 / Limoges Kurdes Ac 2 au samedi 4 décembre à 18h au stade Raymond Breuil de Solignac.
- Rencontre, poule E N° 23572969 : US Veyrac 3 / AS St Hilaire les places 1** du 14/11/21.

La commission débite le club de l'US Veyrac de la somme de 21 € pour feuille de match hors délai.

COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

Challenge du district (1^{er} tour) : Suite à la dégradation du terrain du club de Cieux Vaulry FC et de l'endommagement d'un des buts du terrain de football, la commission décide de reporter la rencontre FC Cieux Vaulry 1 / FC St Georges les Landes 1 (du 7/11/21) au Dimanche 19 décembre au stade Louis Normand de Cieux. **Si impossibilité de recevoir pour le club local à cette date, le lieu de la rencontre sera inversé au stade de St Georges les landes.**

Coupe Haute-Vienne (2^{ème} tour) :

- Au vu des modifications de calendrier des compétitions seniors LFNA, la commission décide de faire jouer les rencontres suivantes au dimanche 19 décembre ;
 - AS Ambazac / SA Le Palais sur vienne
 - OC Rochechouart / JS Lafarge

Le tirage au sort du 3^{ème} tour de la coupe de la haute vienne, tour de régularisation, aura lieu le mercredi 22 décembre.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022**.

Challenge des réserves (J2) :

- Après accord des 2 clubs, par mail, la rencontre N. 51874.1 **ASPTT Limoges 2 / AS Aiguille Bosmie Charroux 2** aura lieu le **samedi 27 novembre à 20h** au stade de Buxerolles.
- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la rencontre N. 51891.1 **AS Panazol 3 / Limoges Beaubreuil 2** aura lieu le **samedi 27 novembre à 18h** au stade de Valières à Panazol.
- Après accord des 2 clubs, via footclubs, la rencontre N. 51849.1 **CS Feytiat 3 / US Beaune les mines 2** aura lieu le **samedi 27 novembre à 19h** au stade Roger Coudert à Feytiat.

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président

Mounir SISSAOUI

La Secrétaire de séance,

Sophie GARESTIER